

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°563

SÉANCE du 19 MARS 2024

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire Michel MATHISSART

Date de convocation : 12/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUChart, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Damien BRICOUT, , Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Cédric DUPONT, Claude FERET, Pierre GUILLEMANT, Jean-Paul LEBLANC, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Daniel TABARY.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN, Daniel BOUQUILLON donne pouvoir à Michel BLONDEL, Alain CAYET donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Olivier DEGAUQUIER, Jean-Michel DESSAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Claude FERET, Gérard DUE, Michel FLAHAUT, Nathalie GHEERBRANT, Léon LEBAS, Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Sylvain ROY, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Michel MATHISSART, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU, Arnold NORMAND donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude PLU, Eric POULAIN, Jean-Pierre PUCHOIS, Françoise SIMON donne pouvoir à Catherine LIBESSART, Jean-Luc TILLARD, Bernard TOURNANT donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Romain VAN CAENEGHEM, Alain VAN GHELDER.

Nombre de membres en exercice : 48

- Présents : 25
- Votants : 34
- Pouvoirs : 9

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Autorisation de signature

— • —

Madame la Présidente donne le rapport suivant,

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des missions du Scota, nous travaillons à l'évaluation et à la mise en œuvre du SCoT approuvé le 26 juin 2019. Cette mise en œuvre, passe par l'obtention et l'analyse de données collectées auprès des EPCI membres ainsi qu'auprès de plusieurs dizaines de prestataires de données en open source (Insee, Sitadel, Accos, Cerema, ...). Le Scota ne possède pas l'ingénierie nécessaire pour lui permettre d'effectuer cette mission obligatoire dans les meilleures conditions possibles.

Afin d'y remédier, il est aujourd'hui proposé de contractualiser avec l'agence EAU qui fournit, via une interface unique, un outil qui répond à cette attente, un outil au service de la donnée et du territoire pour l'analyse, la réflexion stratégique, le suivi et l'évaluation des projets.

Cet outil sera également mis à disposition, à titre gratuit, auprès des EPCI qui pourront également utiliser, dans la limite de la création de comptes utilisateurs fixés au contrat, l'ensemble des fonctionnalités à l'échelle de leur territoire et de leurs projets.

A ce titre, il vous est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de fourniture et prestations de services proposé par l'agence EAU pour un montant annuel de 8000€ HT

Les crédits nécessaires figureront aux budgets de l'exercice 2024 et suivants.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL